

manifester pendant la durée de l'enquête : *Délégation à l'environnement*, immeuble administratif A1, 11 rue du Commandant Destremeau, BP 866 téléphone 42.46.50.

Papeete, le 7 avril 1986.

Pour le ministre, et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement,
du territoire,*

F. DUPUY.

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS N° 86-19 AU/ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par M. René Tunutu, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer une exploitation avicole et un élevage de porcs en bâtiment, dans la commune associée de Hauti, commune de Rurutu, sur la terre Peva Iiti 2, une enquête de comodo et incommodo est ouverte, à compter du 2 mai 1986 et jusqu'au 2 juin 1986.

Cette installation comprendra :

- une exploitation avicole : 200 poulets de chair, 500 poules pondeuses ;
- un élevage de porcs : 4 truies, 1 verrat et 40 porcs à l'engraissement.

M. le médecin de Rurutu est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui et il recueillera tous les avis et observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête.

De même, le dossier pourra être consulté auprès de la délégation à l'environnement qui recueillera les observations ou oppositions : 11 rue du Commandant Destremeau, immeuble administratif A 1, BP 866 téléphone 42.46.50.

Papeete, le 9 avril 1986.

Pour le ministre,
et par délégation :

*Le chef du service
de l'aménagement du territoire,*

F. DUPUY.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION DES ARTISANS TEAHIO

Extraits de statuts

Il est constitué entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'association prend le nom de : ASSOCIATION DES ARTISANS TEAHIO.

Son siège social est fixé à Faaa.

Sa durée est illimitée.

L'association a pour but : l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des artisans de la commune de Faaa.

Composition du bureau :

Président	: LEETAM Tareva
Vice-président	: LEETAM Edouard
Secrétaire	: MAUATA Korine
Secrétaire adjointe	: MAITUI Marie
Trésorier	: SAVARY Hiomai

Récépissé n° 2587 FI/AA du 21 mars 1986.

COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS TAHITIENS (C.T.T.)

(Assemblée générale du 24 mars 1986)

Composition du nouveau bureau :

Président d'honneur : ANAPA Tau (papa)

Conseil d'administration

Président	: CÉRAN-JÉRUSALEM Jean-B. H.
Secrétaire	: VAN BASTOLAER Irma
Membres	: LARGETEAU Henri TEUIRA Tavita TUMAHAI Rudy TEHAAMATAI Hanny

Commission de contrôle :

Président	: HAAPA Narii Teiho
Membres titulaires	: TEREOPA Rania Tereva FREBAULT Jean-Baptiste Émile
Membres suppléants	: RAIE épse PAI Louise TEREHU Vairua Tefau TEINAURI Roo TUITETE Tavae CÉRAN-JÉRUSALEM Théodroe Pouvanaa

ASSOCIATION CLUB CORAIL-SUB

Renouvellement du bureau :

Président	: SACREZ Jean
Vice-président	: HOFFMANN Noël
Secrétaire	: POULIQUEN Josiane
Secrétaire adjoint	: DEVEAUX Alain
Trésorier	: ESTOR Jean
Trésorier adjoint	: IPUTOA Henri

ASSOCIATION ARTISANALE HEI AVA

Extraits de statuts.

L'Association dite "HEI AVA" fondée le 13 janvier 1986 a pour objet de promouvoir l'artisanat polynésien.

Sa durée est illimitée.